

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 04.74.45.68.00
Mél. : ddfip01.pole-evaluation@dgifip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christine Rocher
Téléphone : 04 26 37 70 19
courriel : christine.rocher@dgifip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 79018808
Réf OSE : 2022-01457-45939

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Bourg-en-Bresse, le 15 juin 2022

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Terrain à bâtir. Parcelle B 958
Adresse du bien :	Les Grands Vareys à VONNAS
Valeur vénale :	62 950€ HT, soit 25€ HT le m² avec une marge d'appréciation de 10 %

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, à condition de pouvoir le justifier, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Consultant : Communauté de Communes de la VEYLE

Affaire suivie par : Madame Nathalie LAVIGNE

2 – DATE

Date de consultation : 09/06/2022

Date de réception : 09/06/2022

Date de visite : /

Date de dossier en état : 09/06/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Estimation de valeur vénale à titre réglementaire pour cession de terrain à bâtir dans la zone d'activité

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220627-20220627-04DCC-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

« Les Grands Varays II ».

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain à bâtir.

Références cadastrales : Parcelle B 958 d'une surface de 2 518 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire présumé : Communauté de Communes de la VEYLE

Situation locative : biens estimés en valeur libre de toute occupation au jour du transfert de propriété.

6 – URBANISME - RÉSEAUX

PLU modifié, exécutoire le 09/01/2016

Zonage : 1AUx.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale proposée de 62 950€ HT, soit 25€ HT le m² pour ce terrain est conforme à la valeur du marché (avec une marge d'appréciation de 10 %).

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

2 ans

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Christine Rocher
Inspectrice évaluatrice

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220627-20220627-04DCC-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et
modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territoriales
Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
001-200079555-20220627-20220627-041DC-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Direction